



L'Informateur

Bulletin d'information de Saint-Placide

OCTOBRE 2018

LA CHRONIQUE DU MAIRE

Bonjour à tous,

L'automne est à nos portes, les magnifiques couleurs nous offrent un superbe paysage et avec la chute des feuilles nous sommes prêts à attaquer avec vigueur leur ramassage. Je vous invite à aborder ces exercices avec modération afin de vous éviter des blessures. La Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes effectuera des collectes de feuilles tous les vendredis jusqu'au 9 novembre inclusivement. Vous pouvez obtenir les dix sacs habituels au bureau municipal sur présentation des coupons reçus par la poste.



En ce début de saison, la Société Arts et Culture nous invite à son prochain **concert à l'église de Saint-Placide, le samedi 10 novembre prochain**, pour une prestation toute en douceur du groupe SARATOGA composé des auteurs-compositeurs-interprètes Chantal Archambault et Michel-Olivier Gasse. Consultez l'agenda communautaire en page 4 ou le site internet www.artsetculturestplacide.com pour plus d'informations. Bon spectacle !!!

La bibliothèque municipale vous invite également cet automne à sa traditionnelle **sortie au Salon du livre qui aura lieu le 17 novembre 2018** ! Consultez l'édition spéciale de L'Informateur distribuée la semaine dernière pour plus de détails ou la version en ligne publiée sur notre site internet, section L'Informateur.

Certains d'entre vous se préparent également pour l'hiver et nous ont interrogés relativement à la vaccination saisonnière contre le virus de la grippe. Plus d'informations seront disponibles dans l'édition du mois de novembre mais sachez dès maintenant que des changements sont apportés cette année et que vous devrez obligatoirement prendre rendez-vous avec le CISSS pour recevoir votre vaccin le 13 décembre prochain, entre 12 h 30 et 19 h, à la salle Jean-Paul-Carières. Pour prendre rendez-vous, appelez au 1-888-664-2555 ou visitez www.clicsante.ca.



**LA COLLECTE DE SANG DU MAIRE POUR L'AVENIR DES ENFANTS
16 NOVEMBRE 2018, DE 13 H 30 À 19 H, À LA SALLE JEAN-PAUL-CARRIÈRES
281, MONTÉE SAINT-VINCENT, SAINT-PLACIDE**



À un autre niveau, je tiens à vous parler d'un événement qui me tient extrêmement à cœur : la **Collecte de sang du Maire, pour l'avenir des enfants qui aura lieu le vendredi 16 novembre prochain** ! En mon absence le 15 octobre dernier, M. Jacques Nantel qui agissait à titre de maire suppléant, est venu rencontrer les enfants de l'école de l'Amitié qui prennent une part active dans la promotion de l'activité. Les différents partenaires et organisateurs de l'événement étaient sur place dont la direction et les enseignants de l'école que je remercie pour leur implication ainsi que le service de Sécurité incendie représenté par Mme Sabrina Desroches, pompière, le Cercle de fermières et sa présidente, Mme Line Landry ainsi qu'Héma Québec représenté par Mme Suzanne Bélec ! J'adresse une invitation particulière à chacun d'entre vous afin de mettre cette date à votre agenda et contribuer à sauver des vies !

Finalement, j'invite les tout-petits à faire preuve de prudence lors la tant attendue fête de l'Halloween, le 31 octobre prochain ! Comme à chaque année, les pompiers de Saint-Placide sillonneront les rues du village pour assurer leur sécurité et donneront des friandises. Nous incitons également les parents à accompagner leurs enfants lors de cette soirée afin de bien inspecter les friandises avant d'autoriser leur consommation par les enfants. On est jamais trop prudents !



En terminant je vous rappelle que le bureau municipal sera fermé le lundi 12 novembre prochain à l'occasion du jour du souvenir.

Richard Labonté

Richard Labonté, Maire



www.saintplacide.ca



Saint-Placide



Municipalité de Saint-Placide



[municipalitedesaintplacide](https://www.instagram.com/municipalitedesaintplacide)

URBANISME

**INSTALLATION
D'ABRIS D'AUTOS
TEMPORAIRES**

Nous vous rappelons que l'installation des abris d'auto temporaires est autorisée dès le 15 octobre prochain. La réglementation prévoit que leur retrait soit effectué avant le 15 avril 2019.

NETTOYER VOTRE VÉHICULE AVANT DE PRENDRE LA ROUTE

La Municipalité de Saint-Placide tient à sensibiliser les propriétaires de tous types de véhicule dont les pneus, les garde-boue, la carrosserie ou la boîte de chargement sont souillés de terre, de boue, de glaise ou autre substance, de nettoyer les dits véhicules de ces matières avant de s'engager dans les rues municipales.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

REDOUBLONS DE PRUDENCE SUR LES ROUTES

Les conducteurs doivent être attentifs et prudents en tout temps, mais plus particulièrement le soir de l'Halloween, car beaucoup de jeunes piétons parcourent les rues. Les conducteurs doivent ralentir et doubler de prudence, notamment aux intersections. Les piétons et les conducteurs doivent faire preuve de patience, de courtoisie, d'être visible et de bien voir les autres usagers de la route afin d'assurer la sécurité de tous.

Pour s'exercer à devenir des pros de la sécurité le soir de l'Halloween, les jeunes sont invités à jouer au jeu interactif disponible au www.saaq.gouv.qc.ca/halloween



BIBLIOTHÈQUE ET ACTIVITÉS DE LOISIR

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**Horaire****Mardi : 14 h à 21 h****Mercredi : 14 h à 16 h****Jeudi : 14 h à 16 h****Vendredi : 14 h à 21 h****Samedi : 10 h à 14 h**

**CONCOURS SEMAINE
DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES**

Pour l'occasion, la bibliothèque municipale de Saint-Placide organise un concours du 1^{er} septembre au 27 octobre 2018! À gagner : **une tablette Samsung Galaxy Tab E**. Pour chaque emprunt de livre effectué durant cette période, un coupon de participation vous sera remis.

Pour informations :

Communiquez avec Mme Chantal Breault, responsable de la bibliothèque au 450-258-1780.

**PROFESSEURS
ET ANIMATEURS
RECHERCHÉS**

La Municipalité de Saint-Placide est toujours à la recherche de nouveaux professeurs afin d'augmenter l'offre de cours auprès de ses citoyennes et citoyens. Vous détenez les compétences et qualifications propres à votre domaine et êtes intéressés à déposer une [offre de service](#) ? Vous devez nous signaler votre intérêt au plus tard le 12 novembre 2018. Pour plus d'informations, communiquez avec Mme Sabrina Pelletier, Coordonnatrice du Loisir et de la Culture au 450-258-2305, poste 231 ou par courriel à :

loisirs@saintplacide.ca .

SONDAGE—ACTIVITÉS DE LOISIR 2018

Afin de vous offrir une programmation à la hauteur de vos attentes et en accord avec vos besoins, nous invitons les citoyens et citoyennes à répondre en grand nombre au court sondage en ligne disponible à l'adresse suivante:

<https://fr.surveymonkey.com/r/XHLVZW5>

Pour ceux et celles qui n'ont pas accès à internet, nous vous rappelons que des postes informatiques sont à votre disposition à la bibliothèque. De plus, nous aurons quelques copies papier du sondage au bureau municipal.

**PORTES OUVERTES
ACTIVITÉS DE LOISIR****ACTIVITÉ****DATE**

Yoga sur chaise Salle Jean-Paul-Carrières	20 novembre 9 h 30
Activité NERF École de l'Amitié	3 décembre 18 h 45
Tonus musculaire Salle Jean-Paul-Carrières	10 décembre 18 h 30
Badminton libre École de l'amitié	11 décembre 19 h 30
Pilates de jour Salle Jean-Paul-Carrières	12 décembre 11 h
Cardio + Salle Jean-Paul-Carrières	12 décembre 18 h 30
Hockey Cosom libre École de l'amitié	13 décembre 19 h
Yoga Centre communautaire	13 décembre 18 h 30
Zumba gold Salle Jean-Paul-Carrières	13 décembre 9 h 30



ESPACE LIBRE ACTION DÉBUT : 9 NOVEMBRE 2018

Veillez prendre note que l'Espace Libre Action débutera une semaine plus tard que prévu, soit le vendredi 9 novembre 2018 au lieu du vendredi 2 novembre 2018.

L'activité aura lieu de 9 h à 11 h 30 à la salle Jean-Paul-Carrières, située au 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide.



CERCLE DE FERMÈRES DE SAINT-PLACIDE

CHOIX D'UNE RÉSIDENCE PUBLIQUE (CHSLD) OU RÉSIDENCE PRIVÉE—COÛTS, MYTHES ET RÉALITÉS

Mardi 13 novembre 2018, 19 h 30, à la salle Jean-Paul-Carrières

Le Cercle de fermières de Saint-Placide est heureux d'inviter la population à un atelier de discussion gratuit portant sur le choix d'une résidence pour aînés. C'est un rendez-vous !

Invité : Madame Danielle Lavigne,
Travailleuse sociale

PROJET DE RÈGLEMENTATION INTERDISANT LA CONSOMMATION DU CANNABIS DANS LES LIEUX PUBLICS



Le Conseil municipal a déposé ce mois-ci, un projet afin de modifier son règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Les définitions seront modifiées afin d'englober le cannabis et un article sera ajouté au règlement.

Il sera donc interdit de fumer du tabac ou cannabis dans des endroits publics et cette disposition est élargie. Désormais, il ne sera possible de fumer ou de consommer du cannabis qu'à l'intérieur des limites de tout immeuble résidentiel privé ainsi qu'à l'intérieur des limites des terrains de ces propriétés privées.

D'autre part, une politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail a été adoptée.

Nous invitons les citoyens à consulter le site internet de la municipalité www.saintplacide.ca ou à communiquer avec nous, afin d'obtenir de plus amples informations dans ce dossier.

CHANGEMENT D'HEURE ET CHANGEMENT DE PILES

LE 4 NOVEMBRE 2018



Lors des changements d'heure, les citoyens sont invités à vérifier le bon fonctionnement de leurs avertisseurs de fumée et détecteurs de monoxyde de carbone **mais surtout, procéder au remplacement des piles qui se trouvent dans ces appareils.**

Les avertisseurs de fumée

Un avertisseur de fumée, à pile ou électrique, a une durée de vie variant entre huit et dix ans, selon les modèles. Leur date d'expiration est, dans bien des cas, indiquée à l'intérieur du boîtier.

Il est recommandé d'effectuer une vérification mensuelle du fonctionnement des avertisseurs, et ce, en appuyant pendant quelques secondes sur le bouton d'essai, afin d'entendre le signal. Il est également possible de vérifier la capacité d'un avertisseur à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de celui-ci. Si celui-ci est relié à une centrale, il est essentiel de communiquer avec la compagnie avant d'effectuer une telle vérification.

Peu importe le moment de l'année, si un avertisseur de fumée émet des signaux sonores intermittents, il est nécessaire de le nettoyer et de remplacer sa pile immédiatement. Ces signaux indiquent que la pile est trop faible et doit être changée. Si le signal persiste à la suite du changement de pile, il est préférable de se prémunir d'un nouvel avertisseur car celui-ci pourrait être défectueux. S'il est endommagé, peint ou qu'il n'émet pas de signal lors du changement de pile, il faut le remplacer. Il est à noter que les avertisseurs électriques doivent également contenir une pile d'appoint, en cas de panne électrique. Un avertisseur de fumée défectueux relié à une centrale affichera un trouble sur le panneau de la résidence. Dans ce cas, il faut communiquer avec sa compagnie d'alarme. Seul un technicien certifié peut faire la vérification d'un avertisseur relié à une centrale d'alarme. Il est impératif de toujours utiliser une pile jetable et non une pile rechargeable.

Rappelons qu'une résidence doit compter au moins un avertisseur de fumée par étage, ainsi qu'au sous-sol et dans les chambres à coucher où l'on dort la porte fermée.

Un avertisseur de fumée qui fonctionne bien contribue à sauver des vies.



DÉCISIONS PRISES CE MOIS-CI À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance publique :
Mardi 20 novembre 2018, 20 h
Salle Jean-Paul-Carrières—281, montée Saint-Vincent

- Un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2017-03-04 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires a été présenté;
- Un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2014-08-04 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec a également été présenté;
- La Politique numéro 2015-04-06 relative au remboursement des frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement des membres du conseil et du personnel municipal est, dans un souci d'allègement de la procédure, modifiée afin que les Frais d'inscription des cours pour les formations jugées utiles dans l'exercice des fonctions de l'élu ou de l'employé municipal ne soient plus assujettis à une autorisation préalable du conseil municipal puisqu'ils relèvent des dispositions du Règlement numéro 2017-03-03 déléguant à la secrétaire-trésorière et directrice générale certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité;
- Le Conseil municipal a accepté la quote-part telle qu'établie par la MRC Deux-Montagnes pour le service de transport collectif de l'Express d'Oka fixée au montant de 14 554 \$;
- Le Conseil municipal a accepté les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes conformément à la résolution 7-09-18 pour l'année financière 2019;
- Le Conseil a accepté la demande de dérogation mineure telle que recommandée par le CCU consistant à autoriser une marge de recul de 5.18m sur la façade nord du lot 1 553 986 alors que le Règlement de zonage numéro 5-10-90 de l'ex-Paroisse de Saint-Placide exige une marge de recul minimale de 12.25m;
- Le Conseil a unanimement décidé que le Comité de sélection d'un membre pour siéger au CCU soit composé de Mmes les conseillères Marie-Ève D'Amour et Stéphanie Gingras ainsi que de M. Jérôme Morin, urbaniste, secrétaire dudit comité;
- Le Conseil municipal a accepté la recommandation du CCU telle que soumise et a autorisé la demande de PIIA 2018-012 visant la réfection d'une partie de la toiture de la résidence située au 29, 2^e avenue à la condition « que la membrane élastomère utilisée soit de couleur noire »;
- Le Conseil a accepté la recommandation du CCU telle que soumise et a autorisé la demande de PIIA 2018-013 visant l'implantation d'un garage détaché en cour arrière au 38, boulevard René-Lévesque;
- Toutefois, le Conseil municipal a refusé une partie de la demande de modification règlementaire numéro 2018-009 visant à modifier le règlement de zonage de l'ex-Village de Saint-Placide numéro 184-93 afin d'autoriser jusqu'à trois logements maximum dans les bâtiments à usage mixte;
- Par contre, le Conseil a adopté le Premier Projet de règlement numéro 2018-10-10 modifiant le Règlement de zonage de l'ex-Village de Saint-Placide numéro 184-93 afin d'ajouter l'usage « Garderie » de la classe d'usage « Services publics – catégorie 2 » à la Grille des usages permis et des normes des zones de type « CA »;

**Les dates des assemblées sont publiées sur le site internet municipal
ainsi que sur la page Facebook officielle de la Municipalité de Saint-Placide.**

Date—Heures	Activité	Endroit	Information
Tous les 1 ^{er} et 3 ^e jeudis du mois à 19 h	BINGO DES BONS VIVANTS	Salle Jean-Paul-Carrières	Robert Therrien 450-537-1781
Tous les 2 ^e mardis du mois à 19 h 30	ASSEMBLÉE MENSUELLE DU CERCLE DE FERMIFIÈRES	Salle Jean-Paul-Carrières	Line Landry 450-412-0546
Tous les mardis à 13 h	PÉTANQUE	Salle Jean-Paul-Carrières	Robert Therrien 450-537-1781
28 octobre 2018 de 14 h	CONFÉRENCE L'Expropriation de Mirabel Par Françoise Monette et Denise Beaudoin EN COMPLÉMENT : Exposition photo TANDEM par <i>Péo</i>	Maison de la Culture Entrée libre	www.artsetculturestplacide.com
10 novembre 2018 à 20 h	BELLE SOIRÉE À L'ÉGLISE Le duo SARATOGA Coût 25 \$ (Prévente jusqu'au 27 octobre) Coût : 30 \$ (après le 27 octobre 2018)	Église de Saint-Placide	www.artsetculturestplacide.com
17 novembre 2018	SORTIE AU SALON DU LIVRE	Départ du stationnement du bureau municipal à 9 h et retour à 15 h 30	www.artsetculturestplacide.com